

Aujourd'hui, l'Accord de Mulroney atteindra encore plus d'emplois dans l'industrie du vêtement et dans les secteurs du textile, de la chaussure et du traitement des aliments.

Avec cet accord commercial nous devons faire directement la concurrence à des entreprises américaines beaucoup plus grandes qui payent moins bien leurs employés et leur accordent moins d'avantages. Les entreprises canadiennes nous demanderont donc des diminutions de salaires pour être concurrentielles. Beaucoup d'entreprises ne survivront pas.

Les femmes, les immigrants et les travailleurs plus âgés y perdront le plus. Ce sont en effet les industries dans lesquelles ils travaillent qui sont les plus menacées.

L'UIOVD et les Néo-Démocrates se sont toujours battus pour obtenir des meilleurs salaires et conditions de travail pour ces travailleurs. Nous continuerons à nous battre pour ces emplois et ces industries, mais ce sera beaucoup plus difficile avec l'accord Mulroney.

Mulroney a promis que les services de santé et sociaux ne feraient pas partie de l'Accord. Il a menti.

L'accord Mulroney permettra aux entreprises américaines de diriger nos hôpitaux, nos services d'ambulance, nos foyers pour handicapés physiques et mentaux, nos services de soins à domicile et bien d'autres services de santé et sociaux.

Aux États-Unis, les soins de santé coûtent plus chers, emploient un personnel moins nombreux et dispensent des services de qualité moindre. Ce sont des entreprises privées à but lucratif qui s'en occupent. Quarante millions d'Américains n'ont aucune protection en matière de soins de santé.

S'ils tombent malade ils doivent payer de leur poche les traitements médicaux qu'ils reçoivent.

Sous quelque angle que vous le regardiez, cet accord est mauvais pour les femmes et les immigrants, et pour toute la classe des travailleurs et leur famille. Il est bon pour ceux qui brassent de grosses affaires, pour les mauvais employeurs et les Américains.

J'ai entendu certains honorables députés dire que tout cela n'est que des sornettes. Prenons un seul aspect de cet accord, celui qui stipule que les entreprises canadiennes pourront se lancer sur l'immense marché américain. Cela implique aussi que les entreprises américaines pourront se lancer au Canada. Au Canada, les sociétés . . .

M. McDermid: Dans 80 p. 100 des cas, le libre-échange existe déjà.

M. Orlikow: Je souhaiterais que le secrétaire parlementaire se rassemble. Il pourra reprendre la parole s'il le veut.

Au Canada, nos entreprises paient, dans le cadre de l'impôt sur les sociétés, une partie des frais de l'assurance-maladie, de l'assurance-hospitalisation, de la sécurité de la vieillesse et de l'assurance-chômage et à cet égard, leurs contributions sont de loin supérieures à ce qu'il en est aux États-Unis. Si nous devons maintenir ces programmes, les impôts qu'elles paient devront être supérieurs à ceux des sociétés américaines. À lui seul, ce facteur donnera aux sociétés américaines un avantage considérable en ce qu'elles pourront produire et vendre leurs marchandises meilleur marché que l'industrie canadienne. Ce n'est qu'un exemple de ce qui cloche avec ce projet de loi et c'est l'une des nombreuses raisons pour lesquelles nous nous y opposons. C'est aussi pour cette raison que nous avons proposé ces modifications.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, en écoutant le secrétaire parlementaire, j'ai constaté avec beaucoup d'intérêt qu'il semblait moins favorable que ne l'est la politique officielle de son parti à l'idée de conférer un rôle au député dans le contrôle des nominations. Quand on fait allusion à la réforme des règles du Parlement qui a permis à des comités parlementaires de remettre en question un certain

Accord de libre-échange Canada—États-Unis

nombre de nomination par décret à des postes qui relèvent des pouvoirs discrétionnaires du Cabinet, le gouvernement conservateur s'en félicite toujours.

Nous avons maintenant devant nous une série de motions qui étendraient ce cadre aux nominations à divers groupes de travail et comités importants chargés de mettre en oeuvre le mécanisme de règlement des différends établi par cet accord commercial capital que le gouvernement a négocié avec les États-Unis. Il est intéressant de constater que le secrétaire parlementaire semble maintenant estimer que l'examen parlementaire des nominations par décret est quelque peu contestable et qu'il est sur le point d'aller trop loin.

Je ne me souviens pas avoir vu le secrétaire parlementaire contester les proportions issues non pas du gouvernement conservateur, mais de l'entente de tous les partis sur une réforme du Règlement qui permette aux parlementaires, par l'entremise des comités permanents, de remettre en question le bien-fondé de diverses nominations du gouverneur en conseil. Cette optique était des plus valable et acceptable. La modification des règles du Parlement était une question qui intéressait tous les partis, mais maintenant, pour ce qui est de l'Accord commercial conclu par le gouvernement avec les États-Unis, cette notion ne devrait pas s'appliquer. D'après le secrétaire parlementaire, cela signifierait trop de travail pour les parlementaires. Soudainement, ce qui a déjà été acceptable et même souhaitable le devient moins parce qu'il s'agit de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.

Je me demande si cette hésitation du secrétaire parlementaire n'est pas liée à un fait très clair concernant l'Accord de libre-échange canado-américain, à savoir qu'il n'atteint pas ce que le Premier ministre (M. Mulroney) disait être l'objectif clé d'une entente commerciale avec les États-Unis. Je veux parler du fait de soustraire complètement à l'application des lois commerciales américaines le Canada, ses entreprises ainsi que ses exportations vers les États-Unis.

● (1200)

Nous devons nous rappeler que pendant les négociations, le premier ministre a dit qu'il y avait une condition, qui devait absolument être respectée, faute de quoi il n'y aurait pas d'accord commercial entre le gouvernement du Canada et celui des États-Unis. Les paroles qui viennent à l'esprit sont celles que le premier ministre a prononcées au cours d'une entrevue avec le *Wall Street Journal*, où il disait que le Canada devait être soustrait à l'application des lois américaines permettant d'obtenir réparation en cas de conflit commercial. Je suis à peu près sûr que c'est la citation exacte. Il n'a émis aucune réserve à cet égard. Il n'a pas dit qu'une exclusion partielle pourrait être satisfaisante. Il a déclaré que les Canadiens devraient être exclus de l'application de ces lois américaines; c'est tout.

M. McDermid: Il n'a rien dit de tel.

M. Gray (Windsor-Ouest): Nous savons que l'Accord que le Premier ministre et le gouvernement ont négocié avec les États-Unis ne soustrait en rien les Canadiens aux lois américaines sur les sanctions commerciales.